



FICHE DESCRIPTIVE DU RESEAU

Qu'est-ce qu'un EcoPasseur du Pays ?

Eco pour :

Engagement volontaire pour un Tourisme Responsable, mû par des valeurs environnementales et éthiques partagées, dans une démarche de progression continue.

Passeur pour :

Acteur touristique (hébergeur, restaurateur, prestataire d'activité de loisir, producteur ...) :

- animé par une passion et une forte volonté de découverte du territoire qu'il habite
- sensible à la transmission authentique des pépites patrimoniales (environnementales, historiques, culturelles, gastronomiques, ...) de son territoire auprès des visiteurs en quête d'expériences chaleureuses, personnalisées et intenses
- invitant ses homologues et les visiteurs à adopter des pratiques éco-responsables

Pays pour :

Territoire occitan, constitué des terres de Camargue et du Vidourle, allant de la Camargue gardoise jusqu'aux garrigues du pays de Sommières.

Un réseau, pour quoi faire ?

Etablir des liens et une solidarité entre membres à l'échelle du territoire

Communiquer autour de la démarche et promouvoir un tourisme responsable *et de qualité*

Orienter les visiteurs vers des prestations de qualité reconnues par le réseau

-

Partager ses expériences avec les autres membres et améliorer ses pratiques

Affirmer ses engagements d'ambassadeur du territoire

Se former au cours de sorties thématiques, d'ateliers et de webinaires

Surmonter ensemble les obstacles grâce à l'optimisme du réseau

Enrichir sa connaissance du patrimoine du territoire

Unifier les acteurs touristiques portant les mêmes valeurs

Récolter les fruits de l'intelligence collective

S'investir dans le Développement Durable

Comment devenir membre ?

- Contacter un membre du réseau ou un Office de Tourisme pour faire acte de candidature
- Suite à l'attribution d'un parrain/marraine, membre du réseau, une visite de candidature est organisée (avec participation éventuelle d'un Office de Tourisme). Elle comporte deux phases : la présentation de la structure, et la pré-validation de la grille d'engagements
- Intégration temporaire dans le réseau
- Au bout d'un an de période probatoire, organiser une nouvelle visite avec son parrain/sa marraine et une des co-animatrices pour validation finale d'entrée dans le réseau